

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 13 Octobre 2017, à 19H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- *Autorisation Receveur municipal*
  - *DDT 58 projet convention*
  - *Redevance assainissement 2018*
  - *Plan de financement PMR*
  - *Questions diverses*
- 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise, suite au changement de chef de poste du centre des finances publiques de Baugy/Sauvigny-en-Septaine, madame Sandrine JONNARD à adresser tous les actes de poursuites tant en phase amiable qu'en phase contentieuse concernant tous nos produits communaux.
- Autorise monsieur le Maire à signer une convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux entre la commune de Beffes et le comptable public, responsable du centre des finances publiques de Baugy/Sauvigny-en-Septaine.
- Ne souhaite pas signer le projet de convention proposé par la DDT de la Nièvre autorisant une mise en superposition d'affectation au profit de la commune d'une partie du domaine public fluvial sur la levée domaniale des Rauches.
- Décide d'instaurer une taxe d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette taxe se décompose comme suit :
  - Part fixe : 20.00 €
  - Taxe : 0.70 € HT par mètre cube d'eau usée.
- Sollicite le conseil départemental pour obtenir une subvention pour l'accessibilité des bâtiments publics (Mairie), pour les personnes à mobilité réduite.
- Sollicite l'Etat pour obtenir une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux concernant l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, suite à la mise en place de l'agenda programmé.
- Autorise la société SAUR à procéder au recouvrement de la taxe d'assainissement 2018.

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,

